



Commune de

Blonay – Saint-Légier

LA MUNICIPALITÉ

INTERPELLATION

Blonay, le 22 novembre 2022

Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Monsieur Claude Schwab (PS) déposée lors de la séance du Conseil communal de Blonay du 27 septembre 2022, intitulée « Transports scolaires »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

Afin de répondre à l'interpellation de Claude Schwab et consorts concernant les transports scolaires, la Municipalité va chiffrer l'exercice financier sur une année complète, y compris les effets de bords péréquatifs, afin de savoir quel est le gain exact qu'a pu apporter cette modification des périmètres.

Les projets d'aménagement de sentiers et de trottoirs seront également pris en compte, en lien avec la sécurité sur le chemin de l'école.

Ces éléments permettront à votre exécutif de décider si les périmètres doivent être adaptés ou non.

Cette décision pouvant avoir un effet sur l'utilisation des structures parascolaires, elle devrait idéalement être prise avant la fin du premier trimestre.

Nous reviendrons donc devant votre Conseil avec la décision de modification ou non des périmètres actuels.

Nous vous remercions, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de votre attention.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

A. Bovay



Le secrétaire

J. Steiner

Délégation municipale : M. Bernard Degex